



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 14 - SEPTEMBRE 2018

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE  
- DPPPAT/BCI

# SOMMAIRE

## PREFECTURE DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-042 complétant l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-040 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de l'Aude.....1

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-043 confiant la suppléance de M. le préfet de l'Aude, du mercredi 26 septembre à 16 heures au jeudi 27 septembre 2018 inclus.....2



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-042 complétant l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-040  
confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude,**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Luc ANKRI, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-032 donnant délégation de signature à Monsieur Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-040 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude du samedi 22 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018 à 20 H ;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture de l'Aude du samedi 22 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018 inclus ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-040 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude est complété ainsi qu'il suit :

M. Luc ANKRI, en sa qualité de sous-préfet de Narbonne, est chargé d'assurer la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude le mardi 25 septembre 2018 de 20 H à 24 H.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Préfet de l'Aude et Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

**21 SEP. 2018**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Claude VO-DINH



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-043 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Aude, du mercredi 26 septembre 2018 à 16 H au jeudi 27 septembre 2018 inclus**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Luc ANKRI, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-032 donnant délégation de signature à Monsieur Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture de l'Aude du mercredi 26 septembre 2018 à 16 H au jeudi 27 septembre 2018 inclus ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** M. Luc ANKRI, en sa qualité de sous-préfet de Narbonne est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du mercredi 26 septembre 2018 à 16 H au jeudi 27 septembre 2018 inclus.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Préfet de l'Aude et Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **21 SEP. 2018**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

  
Claude VO-DINH